



## INVITATION A SOUMISSIONNER (RFP)

|              |                         |
|--------------|-------------------------|
| PNUD Tunisie | DATE : 15/08/2018       |
|              | REFERENCE : RFP 2018-19 |

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre soumission au titre de **Recrutement d'un prestataire de service ou groupement de prestataires de service pour la documentation du processus du projet et le développement de supports de capitalisation des bonnes pratiques sur la réduction des risques de catastrophes.**

Veuillez utiliser le formulaire figurant dans l'annexe 2 jointe aux présentes pour les besoins de la préparation de votre soumission.

Les soumissions peuvent être déposées jusqu'au **vendredi 28 septembre 2018 à 15h00** et par messenger ou DHL à l'adresse suivante :

**Programme des Nations Unies pour le développement**  
**41 bis impasse Louis Braille – Avenue Louis Braille – Cité El Khadhra – 1003 Tunis, Tunisie.**  
**A l'attention de : [Monsieur le Représentant Résident du PNUD]**

**Avec la Mention :**

**« NE PAS OUVRIR - RFP 2018-19 : Recrutement d'un prestataire de service ou groupement de prestataires de service pour la documentation du processus du projet et le développement de supports de capitalisation des bonnes pratiques sur la réduction des risques de catastrophes. »**

Votre soumission doit être rédigée en **français**, et assortie d'une durée de validité minimum de **120 jours**.

Dans le cadre de la préparation de votre soumission, il vous appartiendra de vous assurer qu'elle parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les soumissions qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte.

Les services proposés seront examinés et évalués en fonction de l'exhaustivité et de la conformité de la soumission et du respect des exigences indiquées dans la RFP et dans l'ensemble des autres annexes fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

La soumission qui répondra à l'ensemble des exigences, satisfera l'ensemble des critères d'évaluation et possèdera le meilleur rapport qualité/prix sera sélectionnée aux fins d'attribution du contrat. Toute offre qui ne répondra pas aux exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le prestataire de services n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, sa soumission sera rejetée.

Aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de la soumission. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou des biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout contrat ou bon de commande qui sera délivré au titre de la présente RFP sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. Le simple dépôt d'une soumission emporte acceptation sans réserve par le prestataire de services des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Veuillez noter que le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque soumission ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et au dépôt d'une soumission par le prestataire de services, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

La procédure de contestation que le PNUD met à la disposition des fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante :

<http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/>.

Le PNUD encourage chaque prestataire de services potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFP.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à prévenir, identifier et sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : [http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct\\_english.pdf](http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf)

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Cordialement,  
*Unité Achat*  
*PNUD Tunisie*

## Description des exigences

|                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contexte                                                                         | <b>Projet : « Appui au renforcement des capacités locales pour la réduction de risques de catastrophes dans les communes de Ain Drahem et Tataouine »</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Partenaire de réalisation du PNUD                                                | Le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Brève description des services requis <sup>1</sup>                               | <p>Cette mission a pour objectif de documenter le processus et l'approche de mise en œuvre du projet et de capitaliser et disséminer les bonnes pratiques en matière de réduction des risques des catastrophes.</p> <p>Les produits élaborés lors de cette mission permettront de sensibiliser les acteurs et les décideurs à l'importance de la mise en place d'une stratégie de réduction des risques de catastrophes et à partager l'expérience de Ain Drahem et de Tataouine avec les autres communes en vue de dupliquer le projet.</p>                                                                |
| Liste et description des prestations attendues                                   | <p>Les résultats attendus de cette mission sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un spot (une vidéo d'animation 2D/3D) de sensibilisation et d'information sur les risques de catastrophes et sur les outils et moyens de réduction de ces risques est élaboré ;</li> <li>- Le processus et l'approche du projet sont documentés à travers une vidéo de capitalisation (un mini-film documentaire) ;</li> <li>- Des témoignages (succes stories) des divers acteurs parties prenantes et bénéficiaires du projet sont extraits de film documentaire sous-forme de capsules vidéo ;</li> </ul> |
| Personne devant superviser le travail/les prestations du prestataire de services | <i>Chargée de communication du programme Environnement</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Fréquence des rapports                                                           | <i>Un rapport d'avancement mensuel est exigé</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Exigences en matière de rapport d'avancement                                     | Requis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Lieu des prestations                                                             | <input type="checkbox"/> Adresse(s) exacte(s) <i>Tunis, Ain Drahem et Tataouine</i> <sup>2</sup><br><input type="checkbox"/> Au siège du prestataire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Durée prévue des prestations                                                     | 6 mois                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

<sup>1</sup> Des TOR peuvent être joints si les informations énumérées dans la présente annexe ne suffisent pas à décrire de manière exhaustive la nature des prestations et les autres détails relatifs aux exigences.

<sup>2</sup> Des déplacements en dehors des zones sus indiquées pourront être nécessaires

|                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                          |                                        |                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Date de commencement prévue                                                                    | Dès signature du contrat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                          |                                        |                                               |
| Date-limite d'achèvement                                                                       | 6 mois après le démarrage de la mission                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                          |                                        |                                               |
| Déplacements prévus                                                                            | Un Planning estimatif des déplacements nécessaires pour cette mission sera communiqué lors de la réunion de démarrage de cette mission                                                                                                                                                                                                                           |                          |                                        |                                               |
| Exigences particulières en matière de sécurité                                                 | <input type="checkbox"/> Non Applicable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                          |                                        |                                               |
| Equipements à fournir par le PNUD (doivent être exclus du prix offert)                         | <input type="checkbox"/> NA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                          |                                        |                                               |
| Calendrier d'exécution indiquant la composition et la chronologie des activités/sous-activités | <input type="checkbox"/> Requis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                          |                                        |                                               |
| Noms et curriculum vitae des personnes qui participeront à la fourniture des services          | <input type="checkbox"/> Requis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                          |                                        |                                               |
| Devise de la soumission                                                                        | <input type="checkbox"/> Dollar des Etats-Unis<br><input type="checkbox"/> Euro<br><input type="checkbox"/> Devise locale (Dinars Tunisien)                                                                                                                                                                                                                      |                          |                                        |                                               |
| Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert <sup>3</sup>                              | <input type="checkbox"/> Doit exclure la TVA et autres impôts indirects applicables                                                                                                                                                                                                                                                                              |                          |                                        |                                               |
| Durée de validité des soumissions (à compter du dernier jour de dépôt des soumissions)         | <input type="checkbox"/> 120 jours<br><br>Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au soumissionnaire de proroger la durée de validité de sa soumission au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFP. La soumission devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de la soumission. |                          |                                        |                                               |
| Soumissions partielles                                                                         | <input type="checkbox"/> Interdites                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                          |                                        |                                               |
| Conditions de paiement <sup>4</sup>                                                            | Prestations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Pourcentage              | Calendrier                             | Condition de versement du paiement            |
|                                                                                                | L1 : note méthodologique détaillée incluant le                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 30% après validation des | 1 mois après la signature du contrat ; | Sous trente (30) jours à compter de la date à |

<sup>3</sup> L'exonération de TVA varie d'un pays à l'autre. Veuillez cocher ce qui est applicable au CO/BU du PNUD demandant les services.

<sup>4</sup> Le PNUD préfère ne pas verser d'avance lors de la signature du contrat. Si le prestataire de services exige une avance, celle-ci sera limitée à 20 % du prix total offert. En cas de versement d'un pourcentage plus élevé ou d'une avance de plus de \$30,000, le PNUD obligera le prestataire de services à fournir une garantie bancaire ou un chèque de banque à l'ordre du PNUD du même montant que l'avance versée par le PNUD au prestataire de services.

|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                        |                                        |                                                                                                                                                                                                                                                |
|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>planning de déplacement et de réalisation des trois produits en version électronique ;</p> <p>L2 : Synopsis, script et storyboard de la vidéo de sensibilisation validés en version électronique ;</p> <p>L3 : Synopsis, scénario et présentation de l'idée détaillée, la structure et le contenu du film de capitalisation validés en version électronique ;</p> <p>L4 : Liste des personnes à interviewer et fiche d'entretien validés en version électronique.</p> | livrables L1, L2, L3 et L4 ;           |                                        | <p>laquelle les conditions suivantes seront respectées :</p> <p>a) l'acceptation écrite par le PNUD de la qualité des prestations (et non pas leur simple réception) ; et</p> <p>b) la réception de la facture du prestataire de services.</p> |
|  | L 5 : une vidéo de sensibilisation en animation 2D/3D en PAD et sous-titrée en anglais et en français ; La vidéo doit être livrée en 4 copies DVD et sur 100 flash disck ;                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 15% dès la réception du L5 ;           | 2 mois après la signature du contrat ; |                                                                                                                                                                                                                                                |
|  | <p>L6 : Tous les rushs du film du film de capitalisation sur DVD ;</p> <p>L7 : tous les Rush des entretiens filmés pour les capsules vidéo sur DVD ;</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 20% dès la remise des L6 et L7 ;       | 4 mois après la signature du contrat ; |                                                                                                                                                                                                                                                |
|  | L8 : Deux versions (courte et longue) du film de                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 25% lors de la livraison du L8 et L9 ; | 5 mois et 15 jours après la            |                                                                                                                                                                                                                                                |

|                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                 |                                       |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|--|
|                                                                                                                            | capitalisation en PAD et sous-titrées en Anglais et en Français sur DVD ;<br><br>L9 : les 10 capsules vidéo en PAD et sous-titrées en français et en anglais su DVD ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                 | signature du contrat                  |  |
|                                                                                                                            | <b>L10 : 4 DVD</b> comportant tous les livrables finaux (vidéo de sensibilisation, film de capitalisation et les 10 capsules vidéo) en PAD en haute définition, exploitables par les lecteurs DVD les plus répondus, habillés et étalonnés ; Les produits doivent être livrés également en versions publiables sur les sites web et les réseaux sociaux ;<br><b>1 version Béta numérique</b> de tous les livrables finaux (vidéo de sensibilisation, film de capitalisation et les 10 capsules vidéo) en PAD. | 10% lors de la réception du L10 | 6 mois après la signature du contrat. |  |
| Personne(s) devant examiner/inspecter/approuver les prestations/les services achevés et autoriser le versement du paiement | <i>Chef de projet « Appui au renforcement des capacités locales pour la réduction de risques de catastrophes dans les communes d’Ain Drahem et Tataouine »</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                 |                                       |  |
| Type de contrat devant être signé                                                                                          | <input type="checkbox"/> Bon de commande<br><input type="checkbox"/> Contrat de services professionnels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                 |                                       |  |
| Critère d’attribution du contrat                                                                                           | <input type="checkbox"/> Score combiné le plus élevé (l’offre technique comptant pour 70 % et le prix pour 30 %)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                 |                                       |  |

|                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                        | <input type="checkbox"/> Acceptation sans réserve des conditions générales du contrat du PNUD (CGC). Il s'agit d'un critère obligatoire qui ne peut pas être supprimé, quelle que soit la nature des services demandés. La non-acceptation des CGC peut constituer un motif de rejet de la soumission.                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Critère d'évaluation de la soumission                                                                                  | <p><b>Soumission technique (70 %)</b></p> <input type="checkbox"/> Expertise de l'entreprise <b>30%</b><br><input type="checkbox"/> Méthodologie, son adéquation aux conditions et au calendrier du plan d'exécution <b>30%</b><br><input type="checkbox"/> Structure de la direction et qualifications du personnel clé <b>40%</b>                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                                                                        | <p><b>Soumission financière (30 %)</b></p> <p>A calculer en comparant le prix de la soumission par rapport au prix le plus bas des soumissions reçues par le PNUD.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Le PNUD attribuera le contrat à :                                                                                      | <input type="checkbox"/> Un seul et unique prestataire de services                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Annexes de la présente RFP <sup>5</sup>                                                                                | <input type="checkbox"/> TOR détaillés (Annexe 2)<br><input type="checkbox"/> Formulaire de présentation de la soumission (annexe 3)<br><input type="checkbox"/> Conditions générales / Conditions particulières (annexe 4) <sup>6</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement) <sup>7</sup> | <p>Coordonnateur au sein du PNUD : l'Unité des Achats du PNUD<br/> Adresse : 41 bis impasse Louis Braille – Avenue Louis Braille – Cité El Khadhra – 1003 Tunis, Tunisie.</p> <p>Adresse de courrier électronique :<br/> <a href="mailto:procurement.tn@undp.org">procurement.tn@undp.org</a></p> <p>Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de dépôt des soumissions, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux soumissionnaires.</p> |
| Autres informations                                                                                                    | NA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

<sup>5</sup> Si les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu'un simple URL permettant d'y accéder.

<sup>6</sup> Il est signalé aux prestataires de services que la non-acceptation des conditions générales (CG) peut constituer un motif d'élimination du présent processus d'achat.

<sup>7</sup> La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

*Projet « Appui au renforcement des capacités locales pour la réduction de risques de catastrophes dans les communes de Ain Drahem et Tataouine »*

**TERMES DE REFERENCE**

**RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE POUR LA DOCUMENTATION DU PROCESSUS DU PROJET ET LE DEVELOPPEMENT DE SUPPORTS DE CAPITALISATION DES BONNES PRATIQUES SUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES**

AOUT 2018



## **1. Contexte :**

La Tunisie est soumise à des aléas et des vulnérabilités d'ordre multiple. Sa géologie, sa morphologie continentale et littorale, la vulnérabilité de ses sols et surtout sa grande variabilité climatique la prédisposent naturellement à de multiples risques naturels et anthropiques. Comme l'ont signalé les études et rapports nationaux portant sur la réduction de risques de catastrophes, les changements climatiques et le développement durable, la Tunisie est dans une zone vulnérable aux changements climatiques et aux phénomènes extrêmes et catastrophes qui la prédispose fortement à des inondations, des sécheresses plus fréquentes et plus sévères, et des élévations du niveau de la mer et des submersions.

Dans ce contexte, le PNUD Tunisie et le Ministère des affaires locales et de l'environnement mettent en œuvre le projet « Appui au renforcement des capacités locales pour la réduction de risques de catastrophes dans les communes d'Ain Drahem et Tataouine ». Ce projet vise à rendre les communautés locales urbaines dans les municipalités de Ain Drahem et Tataouine plus résilientes aux impacts des catastrophes à travers le renforcement des capacités des institutions locales et l'ancrage de la culture de risque. Le projet cible ainsi le renforcement des capacités locales en dotant les municipalités de Ain Drahem et Tataouine d'outils de planification et d'aide à la décision en lien avec la réduction de risques de catastrophes, dans un contexte évolutif de décentralisation et en préparation aux nouvelles attributions des municipalités dans le cadre du nouveau code des collectivités locales.

## **2. Objectif de la mission:**

La présente mission s'inscrit dans le cadre de la composante communication du projet « Appui à la réduction des risques de catastrophes dans les communes de Tataouine et Ain Drahem » et a comme objectif de réaliser les produits suivants :

- Vidéo de sensibilisation sur la réduction des risques de catastrophes ;
- Film de capitalisation du projet « Appui au renforcement des capacités locales pour la réduction de risques de catastrophes dans les communes d'Ain Drahem et Tataouine » ;
- Des capsules vidéo de témoignages de partenaires et de bénéficiaires du projet.

Les produits élaborés lors de cette mission permettront de sensibiliser les acteurs et les décideurs à l'importance de la réduction des risques de catastrophes et à partager l'expérience des deux communes pilotes de Ain Drahem et de Tataouine en vue de dupliquer cette expérience dans d'autres régions du pays.

## **3. Description des produits attendus :**

### **a) Une vidéo de sensibilisation :**

Il s'agit d'une vidéo de sensibilisation à la réduction des risques de catastrophes.

Cette vidéo sera destinée aux publics cibles suivants :

- Décideurs et acteurs au niveau national et local
- Grand public en particulier les populations vulnérables qui sont les plus exposées aux

risques de catastrophes.

La vidéo de sensibilisation portera principalement sur :

- La présentation de la thématique de réduction des risques de catastrophes : définition, contexte international et national, état des lieux en Tunisie (en particulier dans les deux communes de Ain Drahem et de Tataouine), solutions, ... ;
- La vulgarisation des différents outils et moyens de réduction des risques de catastrophes.

D'autres éléments pourront être ajoutés au contenu de la vidéo de sensibilisation en fonction du besoin.

La vidéo de sensibilisation doit répondre aux spécifications suivantes :

- **Type** : vidéo d'animation en 2D/3D ;
- **Durée** : entre 5 et 7 minutes ;
- **Langue** : voix off et contenu en langue arabe ;
- **Sous titrage** : une version sous-titrée en langue française et une autre sous-titrée en langue anglaise ;
- **Quantité** : 1 vidéo de sensibilisation sous-titrée en 2 langues (française et anglaise).

#### **b) Un film de capitalisation :**

Il s'agit d'un film de capitalisation de l'expérience du projet « Appui au renforcement des capacités locales pour la réduction de risques de catastrophes dans les communes d'Ain Drahem et Tataouine ». La lumière sera mise sur le processus de mise en œuvre du projet, les facteurs de réussites et les bonnes pratiques du projet, ainsi que les leçons apprises.

Le film de capitalisation sera destiné au(x) :

- Partenaires nationaux, décideurs et acteurs nationaux et locaux ;
- Bailleurs de fonds ;
- Grand public ;
- Médias.

Le film de capitalisation doit répondre aux spécifications suivantes :

- **Type** : film documentaire ;
- **Durée** : entre 15 et 20 minutes. Deux versions seront montées : une version courte de 7-10 minutes et une version longue de 15 à 20 minutes ;
- **Langue** : voix off et contenu en langue arabe ;
- **Sous titrage** : les deux versions (courte et longue) sous-titrée en langue française et une autre sous-titrée en langue anglaise ;
- **Quantité** : 2 vidéos : Montage en version longue et en version courte. Chaque version doit être sous-titrée distinctement en langue française et anglaise.

#### **c) Des Capsules vidéo :**

Il s'agit de capsules vidéo de témoignages de partenaires et de bénéficiaires du projet « Appui au renforcement des capacités locales pour la réduction de risques de catastrophes dans les communes d'Ain Drahem et Tataouine ».

Les capsules vidéo comporteront des témoignages illustrant l'impact du projet sur les bénéficiaires et les populations locales des deux zones d'intervention. Dans cette même optique, des témoignages de partenaires et de parties prenantes au projet sont également prévues.

Les témoignages doivent être concis et spécifiques avec un seul message à la fois.

Les capsules vidéo seront destinées essentiellement au grand public et seront diffusées à grand échelle via les sites web, les réseaux sociaux et les médias.

Les capsules vidéo doivent répondre aux spécifications suivantes :

- **Type** : capsule vidéo
- **Durée** : entre 2 et 3 minutes
- **Langue** : langue arabe
- **Sous titrage** : une version sous-titrée en langue française et une autre sous-titrée en langue anglaise de chaque capsule vidéo
- **Quantité** : 10 capsules vidéo sous-titrée en français et en anglais.

#### **4. Méthodologie et démarche de travail :**

Le prestataire devra réaliser cette mission en étroite collaboration avec l'équipe du projet et en coordination avec les partenaires du projet au niveau national et local. Des réunions de suivi régulier ainsi qu'un reporting mensuel sont nécessaires pour garantir le bon déroulement de la mission.

Il est à noter que les livrables de cette mission doivent être en ligne avec la politique de communication du PNUD et conformes aux exigences de l'Union Européenne en tant que bailleur de fonds. Toutes les informations en lien avec ces exigences seront transmises par le PNUD.

A la signature du contrat, une réunion de cadrage sera organisée en présence des membres de l'équipe du projet et du réalisateur, désigné par le prestataire et accepté par le PNUD.

Lors de cette réunion, des clarifications seront apportées au prestataire quant aux résultats attendus de la mission et il lui sera transmis la documentation nécessaire à cet effet.

A la suite de cette réunion, le prestataire fournira une note méthodologique détaillée incluant le planning de déplacement et de réalisation des trois livrables susmentionnés.

##### **a) Phase de préproduction :**

###### **I. Vidéo de sensibilisation :**

Le prestataire élaborera le synopsis de la vidéo de sensibilisation et soumettra au PNUD une note conceptuelle de la vidéo ainsi qu'une présentation des principaux messages à transmettre aux divers publics cibles.

A l'approbation du synopsis par le PNUD, le prestataire écrira le script et développera le storyboard de la vidéo de sensibilisation avec les paroles en bulles dans chaque scène.

Le prestataire soumettra une présentation du script comportant les mots clés qui seront lus par la voix off, durée, persona, tonalité de la voix off, ... ainsi que le storyboard au PNUD pour approbation.

Après la validation du synopsis, du script et du storyboard, le prestataire peut passer au développement de la vidéo de sensibilisation.

## II. Film de capitalisation :

En étroite collaboration avec l'équipe du projet, le prestataire définira les grandes lignes du film de capitalisation, la liste des événements et activités à filmer ainsi qu'une liste préliminaire des personnes à interviewer. Il est important que cette étape se déroule d'une manière participative afin de s'assurer que le produit final réponde aux attentes de l'équipe du projet.

Dans une seconde étape, le prestataire développera le synopsis du film de capitalisation et le soumettra au PNUD pour validation. Dès approbation du synopsis, le prestataire développera et soumettra le scénario ainsi qu'une présentation de l'idée détaillée, la structure et le contenu du film de capitalisation pour validation.

### i. Capsules vidéo :

Conjointement avec l'équipe du projet, le prestataire identifiera les acteurs et les bénéficiaires qui vont être interviewés. Le prestataire préparera des fiches d'entretien détaillées et les soumettra pour validation.

*Il est indispensable d'adopter une approche inclusive et genrée dans la sélection des personnes à interviewer.*

## **b) Phase de production :**

### i. Vidéo de sensibilisation :

Le prestataire développera la vidéo de sensibilisation en animation 2D/3D incluant le générique, les mentions légales, les logos etc..., et la soumettra pour validation du PNUD.

Après validation de la vidéo de sensibilisation en voix off arabe, le prestataire soumettra la vidéo de sensibilisation avec les sous-titrages en français et en anglais.

A la fin de cette phase, le prestataire devra livrer la vidéo de sensibilisation en animation 2D/3D en PAD sur **3 copies DVD** habillés (avec les logos du projet) et sur **100 flash disk**.

La vidéo de sensibilisation doit être en très haute définition avec un export pour publication sur sites web et réseaux sociaux.

ii. Film de capitalisation :

Sur la base du scénario validé, le prestataire entamera les étapes suivantes :

- Elaboration du découpage technique de la vidéo et proposition des scènes à tourner
- Elaboration d'un plan de tournage et d'un planning détaillé
- Repérage et tournage du film

Le prestataire devra mettre en place les moyens humains et techniques nécessaires pour le tournage du film dans plusieurs sites et lors des événements clés du projet, qui lui seront indiqués. Le nombre d'événements à couvrir et qui alimenteront le contenu du film est estimé à 20 événements et auront lieu essentiellement<sup>8</sup> à Tunis, Ain Drahem et à Tataouine. Le déplacement de l'équipe de tournage est à la charge du prestataire.

Le prestataire devra s'assurer d'avoir toutes les autorisations nécessaires avant d'entamer le tournage.

A l'issue de cette phase, le prestataire soumettra au PNUD tous les rushs du film.

iii. Capsules vidéo :

Le prestataire réalisera 10 capsules vidéo. Chaque capsule comportera une interview avec le/les bénéficiaire/s pré-identifié/s. Le prestataire devra s'assurer de disposer des autorisations nécessaires des personnes interviewées pour les droits d'utilisation et de diffusion des témoignages.

Les fiches d'entretiens doivent être respectées et les plans de tournages doivent être liés au contexte d'intervention de l'acteur ou du bénéficiaire concerné. Des déplacements sur le lieu d'intervention sont à envisager et 10 entretiens au total sont exigés.

A l'issue de cette phase, le prestataire soumettra au PNUD tous les Rush des entretiens filmés.

**c) Phase de post- production :**

i. Film de capitalisation :

Durant cette phase le prestataire sera tenu de finaliser :

- Le montage final du film en deux versions : une version courte et une version longue. Le montage doit inclure le générique avec les mentions légales et les logos nécessaires et le soumettre pour approbation ;
- Sous-titrage du film en français et en anglais ;
- Soumission d'une version PAD de la vidéo sur DVD.

ii. Capsules vidéo :

Durant cette phase le prestataire sera tenu de finaliser :

---

<sup>8</sup> Des déplacements en dehors des zones sus indiquées pourront être nécessaires.

- Le montage final des capsules vidéo et d'y inclure le générique avec les mentions légales et les logos nécessaires *et le soumettre pour approbation* ;
- Le sous-titrage des capsules vidéo en français et en anglais ;
- Le dépôt d'une version PAD de la vidéo sur DVD.

**d) Livraison des livrables finaux :**

Le prestataire procédera à livraison des produits comme suit :

- La livraison de tous les livrables finaux (PAD) sur DVD, en 4 exemplaires, en très haute définition et une export de chaque livrable pour publication sur site web et réseaux sociaux . Les DVD doivent être habillés et étalonnés et exploitables par les lecteurs DVD les plus réponsus. Les formats des livrables finaux doivent être publiables sur les sites web et réseaux sociaux.
- La préparation et la livraison d'une copie Béta numérique de tous les produits finaux.

**5. Durée de la mission, planning et livrables :**

La durée de la mission, objet du présent appel d'offres, sera d'une durée totale de **06 mois** à compter de la date de la signature du contrat. L'effort à fournir pour la présente mission est estimé à **90 H/J**.

| Phase                         | Livrables intermédiaires/finaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Délai                                  | Modalité de paiement                                 |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <b>Phase de préproduction</b> | <p>L1 : note méthodologique détaillée incluant le planning de déplacement et de réalisation des trois produits en version électronique ;</p> <p>L2 : Synopsis, script et storyboard de la vidéo de sensibilisation validés en version électronique ;</p> <p>L3 : Synopsis, scénario et présentation de l'idée détaillée, la structure et le contenu du film de capitalisation validés en version électronique ;</p> <p>L4 : Liste des personnes à interviewer et fiche d'entretien validés en version électronique.</p> | 1 mois après la signature du contrat ; | 30% après validation des livrables L1, L2, L3 et L4. |

|                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                    |                                                    |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| <b>Phase de production</b>            | L 5 : une vidéo de sensibilisation en animation 2D/3D en PAD et sous-titrée en anglais et en français ; La vidéo doit être livrée en 4 copies DVD et sur 100 flash disk ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2 mois après la signature du contrat ;             | 15% dès la validation du L5 ;                      |
|                                       | L6 : Tous les rushs du film du film de capitalisation sur DVD ;<br>L7 : tous les Rush des entretiens filmés pour les capsules vidéo sur DVD ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | L6 et L7 : 4 mois après la signature du contrat ;  | 20% dès la validation des L6 et L7 ;               |
| <b>Phase de post-production</b>       | L8 : Deux versions (courte et longue) du film de capitalisation en PAD et sous-titrées en Anglais et en Français sur DVD ;<br><br>L9 : les 10 capsules vidéo en PAD et sous-titrées en français et en anglais su DVD ;                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 5 mois et 15 jours après la signature du contrat ; | 25% lors de la validation des livrables L8 et L9 ; |
| <b>Livraison des livrables finaux</b> | <b>L10 : 4 DVD</b> comportant tous les livrables finaux (vidéo de sensibilisation, film de capitalisation et les 10 capsules vidéo) en PAD en haute définition, exploitables par les lecteurs DVD les plus réponsus, habillés et étalonnés ; Les produits doivent être livrés également en versions publiables sur les sites web et les réseaux sociaux ;<br><b>1 version Béta numérique</b> de tous les livrables finaux (vidéo de sensibilisation, film de capitalisation et les 10 capsules vidéo) en PAD. | 6 mois après la signature du contrat.              | 10% lors de la réception et la validation du L10   |

## 6. Profil du prestataire

Le PNUD recrute une agence de production audiovisuelle ayant une expérience avérée dans la réalisation de films documentaires sur le développement durable et/ou les droits humain et out

toutes thématiques similaires. La maîtrise des langues arabe, française et anglais est indispensable pour réaliser cette mission.

La réalisation de films institutionnels pour le compte d'organisations internationales/agences de développement est un atout.

Le prestataire retenu s'engage à mettre à disposition une équipe composée au moins des profils suivants :

- Réalisateur, chef de projet : Le réalisateur sera le vis-à-vis du PNUD durant toute mission. Il doit :
  - Justifier d'une expérience de cinq (5) ans en matière de production et de réalisation audiovisuelles ;
  - Justifier de 3 références en réalisation de vidéos portant sur le développement durable ou des thématiques liés ;
  - Expérience avec des agences de coopération et/ou d'aide au développement ;
- Un caméraman/ingénieur image : Il doit
  - Justifier d'une expérience de deux (2) ans en matière de production et de réalisation audiovisuelles ;
  - Justifier de référence(s) en réalisation de vidéos portant sur le développement durable ou des thématiques liés ;
  - Justifier d'expérience(s) avec des agences de coopération et/ou d'aide au développement ;
- Un développeur 2D/3D : Il doit
  - Justifier d'une expérience de deux (2) ans en matière de production et de réalisation audiovisuelles ;
  - Justifier de référence(s) en réalisation de vidéos portant sur le développement durable ou des thématiques liés ;
  - Justifier d'expérience(s) avec des agences de coopération et/ou d'aide au développement ;
- Un technicien de son : Il doit
  - Justifier d'une expérience de deux (2) ans en matière de production et de réalisation audiovisuelles ;
  - Justifier de référence(s) en réalisation de vidéos portant sur le développement durable ou des thématiques liés ;
  - Justifier d'expérience(s) avec des agences de coopération et/ou d'aide au développement

## **7. Soumission et évaluation des offres :**



Le dossier de soumission sera composé d'une offre technique et une offre financière. Les deux offres seront préparées et placées sous plis scellés distincts.

▪ **L'offre technique (en 2 copies) :**

L'offre technique devra comporter les éléments suivants :

- La méthodologie adoptée pour la réalisation de la présente mission et un Planning de travail détaillé et faisant ressortir les principales phases de production des différents produits (voir description au parag. 3 et 4 des présents TdRs) ;
- Une note sur les moyens humains et techniques de l'agence ;
- Les références de l'agence dans le domaine de la communication et de la production audiovisuelle. Sont exigées au moins trois (3) références des 5 dernières années (à partir de 2013). Les concurrents doivent justifier cette expérience par des attestations de bonne fin d'exécution, indiquant la date de réalisation des prestations.
- Le soumissionnaire doit présenter sur supports DVD 3 productions similaires réalisées durant les 5 dernières années.
- Les CV détaillé et signé du réalisateur proposé pour conduire la mission.
- Les CV signés des autres membres de l'équipe proposée par le prestataire pour réaliser la mission.
- Toute autre référence jugée utile.

▪ **Un dossier administratif composé des documents suivants :**

- Copie du Registre du commerce ou tout autre document témoignant du statut de la société
- Une attestation d'immatriculation/de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège ;
- Un profil d'entreprise de 15 pages maximum ;
- Liste des références avec les noms des clients et leurs coordonnées (mettre sous forme d'un tableau le descriptif de la mission, date de début et de fin, montant et personne contact (nom, poste adresse email) de chaque mission) ;
- Une déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU ;

▪ **L'offre financière :**

L'offre financière devra comprendre toutes les charges liées à la production des supports (la vidéo de sensibilisation, le film de capitalisation et les capsules vidéo) y compris le matériel

nécessaire, la rémunération et les frais de déplacement des membres de l'équipe ainsi que toute autre charge supplémentaire non prévue et survenue lors de la production des supports.

## L'évaluation des offres

La méthodologie d'évaluation des offres est comme suit :

### Soumission technique (70 %)

- Expertise de l'entreprise [30%]
- Méthodologie, son adéquation aux conditions et au calendrier du plan d'exécution [30%]
- Equipe et profil proposé [40%]

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu la note supérieure ou égale à 70/100 passeront à l'étape de l'évaluation financière

### Soumission financière (30 %)

A calculer en comparant le prix de la soumission par rapport au prix le plus bas des soumissions reçues par le PNUD

#### 8. Grille d'évaluation :

L'évaluation technique des offres portera sur les critères indiqués ci-dessous et selon le barème de notation suivant :

| <b>Critères pour l'agence de production (formulaire 1)</b>                                                                                                                                     | <b>Point maxi</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Techniques</b>                                                                                                                                                                              |                   |
| Expérience dans la réalisation de films documentaires portant sur le développement durable et/ou les droits humain :                                                                           | 200               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de référence &lt;3 .....0 points</li> <li>- Entre 3 et 5 références.....100 points</li> <li>- Plus que 5 références .....200 points</li> </ul> |                   |
| La réalisation de films institutionnels pour le compte d'organisations internationales/agences de développement sera un atout :                                                                | 100               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune référence.....0 points</li> <li>- Entre 1 et 3 références .....50 points</li> <li>- Plus que 3 références.....100 points</li> </ul>            |                   |
| <b>Total formulaire 1</b>                                                                                                                                                                      | <b>300</b>        |

| <b>Evaluation de la soumission technique (formulaire 2)</b>    |                                                                                                                                                                                                                                             | Points maximum |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>Méthodologie proposée, approche et plan d'exécution</b>     |                                                                                                                                                                                                                                             |                |
| 2.1                                                            | Dans quelle mesure le soumissionnaire comprend-il la tâche à accomplir ?                                                                                                                                                                    | 50             |
| 2.2                                                            | La méthodologie proposée et le plan de travail permet-ils la réalisation de vidéos de bonne qualité et dans les délais ?                                                                                                                    | 50             |
| 2.3                                                            | Le plan de travail inclus -il la concertation avec les parties prenantes?                                                                                                                                                                   | 30             |
| 2.4                                                            | La soumission est-elle fondée sur une compréhension de la thématique traitée par le projet et les spécificités liées au contexte du projet ont-elles été utilisées de manière appropriée dans le cadre de la préparation de la soumission ? | 50             |
| 2.5                                                            | Le contenu de la tâche à accomplir est-il bien défini et correspond-il aux termes de références ?                                                                                                                                           | 50             |
| 2.6                                                            | La présentation est-elle claire et le déroulement des activités et la planification sont-ils logiques, réalistes et garantissent-ils une réalisation efficace du projet ?                                                                   | 70             |
| Total note méthodologie, approche et plan d'exécution proposés |                                                                                                                                                                                                                                             | 300            |

| <b>Critères pour le Consultant chef de file : Le réalisateur</b>                                                                                                                                                                                                                                    | <b>Point maximum</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b><u>Techniques</u></b>                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>200</b>           |
| Expérience avérée en matière de production et de réalisation audiovisuelles :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'années d'expérience &lt;5.....0 points</li> <li>- Entre 5 et 7 ans d'expérience .....50 points</li> <li>- Plus que 7 ans d'expérience .....100 points</li> </ul> | 100                  |
| Expériences en réalisation de vidéos sur le développement durable ou des thématiques liés ;<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de références&lt;3.....0 points</li> <li>- Entre 3 et 5 références .....25 points</li> <li>- Plus que 5 références.....50 points</li> </ul>          | 50                   |
| Expériences avec des agences de coopération et/ou d'aide au développement :<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune reference.....0 points</li> <li>- Entre 1 et 3 références.....25 points</li> <li>- 4 références et plus.....50 points</li> </ul>                                     | 50                   |
| <b>Total note technique du réalisateur, chef de projet</b>                                                                                                                                                                                                                                          | <b>200</b>           |

| <b>Critères pour Consultant 1 – Le caméraman</b>                                                                                                                                                                                                                          | <b>Point maximum</b>       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| <b><u>Techniques</u></b>                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>100</b>                 |
| Expérience en prise de vidéo et traitement d'image <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'années d'expérience &lt; 2 ..... 0 points</li> <li>- Entre 2 et 4 ans d'expérience ..... 25 points</li> <li>- Plus que 4 ans d'expérience ..... 50 points</li> </ul> | 50                         |
| Expériences en tournage de vidéos sur le développement durable ou des thématiques liés ; <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune référence ..... 0 points</li> <li>- 1 référence ..... 10 points</li> <li>- 2 références et plus ..... 25 points</li> </ul>       | 25                         |
| Expériences avec des agences de coopération et/ou d'aide au développement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune référence ..... 0 points</li> <li>- 1 référence ..... 10 points</li> <li>- 2 références et plus ..... 25 points</li> </ul>                    | 25                         |
| <b>Total note technique consultant 1 – Un caméraman/ingénieur image</b>                                                                                                                                                                                                   | <b>100 points / expert</b> |

| <b>Critères pour Consultant 2 – Le développeur</b>                                                                                                                                                                                                                                         | <b>Point maxi/ expert</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b><u>Techniques</u></b>                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>50</b>                 |
| Expérience en développement de vidéo d'animation en 2D /3D <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'années d'expérience &lt; 2 ..... 0 points</li> <li>- Entre 2 et 4 ans d'expérience ..... 20 points</li> <li>- Plus que 4 ans d'expérience ..... 30 points</li> </ul>          | 30                        |
| Expériences en développement de vidéos d'animation 2D/3D sur le développement durable ou des thématiques liés ; <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune référence ..... 0 points</li> <li>- 1 référence ..... 10 points</li> <li>- 2 références et plus ..... 20 points</li> </ul> | 20                        |
| <b>Total note technique consultant 2 – Un développeur 2D/3D</b>                                                                                                                                                                                                                            | <b>50 points / expert</b> |

| <b>Critères pour Consultant 3- Le technicien de son</b> | <b>Point maxi/ expert</b> |
|---------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b><u>Techniques</u></b>                                | <b>50</b>                 |

|                                                                                                                                                                                                                  |                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Expérience en traitement de son                                                                                                                                                                                  | 30                        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'années d'expérience &lt;2 .....0 points</li> <li>- Entre 2 et 4 ans d'expérience.....15points</li> <li>- Plus que 4 ans d'expérience .....30 points</li> </ul> |                           |
| Expériences avec des agences de coopération et/ou d'aide au développment :                                                                                                                                       | 20                        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune référence.....0 points</li> <li>- 1 référence.....10 points</li> <li>- 2 références et plus.....20 points</li> </ul>                                             |                           |
| <b>Total note technique consultant 3 – Un technicien de son</b>                                                                                                                                                  | <b>50 points / expert</b> |

### 1. Récapitulatif des grilles d'évaluation

|                                                         | <i>Point maxi</i> |
|---------------------------------------------------------|-------------------|
|                                                         | 1000              |
| Méthodologie – Chronogramme et compréhension de l'offre | 300               |
| Références de l'agence de production                    | 300               |
| Total note Experts                                      | 400               |
| Réalisateur, chef de projet                             | 200               |
| Le caméraman                                            | 100               |
| Le développeur                                          | 50                |
| Le technicien de son                                    | 50                |

## FORMULAIRE DE PRESENTATION DE LA SOUMISSION DU PRESTATAIRE DE SERVICES<sup>9</sup>

*(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du prestataire de services<sup>10</sup>)*

[insérez le lieu et la date]

A : [insérez le nom et l'adresse du coordonateur du PNUD]

Chère Madame/Cher Monsieur,

Le prestataire de services soussigné accepte par les présentes de fournir les prestations suivantes au PNUD conformément aux exigences définies dans la RFP en date du [précisez la date] et dans l'ensemble de ses annexes, ainsi qu'aux dispositions des conditions contractuelles générales du PNUD.

### A. Qualifications du prestataire de services

*Le prestataire de services doit décrire et expliquer les raisons pour lesquelles il est le mieux à même de répondre aux exigences du PNUD en indiquant ce qui suit :*

- a) *Profile – décrivant la nature de l'activité, le domaine d'expertise, les licences, certifications, accréditations ;*
- b) *Licences commerciales – documents d'immatriculation, attestation du paiement des impôts, etc. ;*
- c) *Etats financiers vérifiés les plus récents – état des résultats et bilan pour témoigner de sa stabilité financière, de sa liquidité, de sa solvabilité et de sa réputation sur le marché, etc. ;*
- d) *Antécédents – liste des clients ayant bénéficié de prestations similaires à celles que demande le PNUD, contenant une description de l'objet du contrat, de la durée du contrat, de la valeur du contrat et des références à contacter ;*
- e) *Certificats et accréditations – y compris les certificats de qualité, les enregistrements de brevets, les certificats de viabilité environnementale, etc.*
- f) *Déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU.*

### B. Méthodologie proposée pour la fourniture des services

*Le prestataire de services doit décrire la manière dont il entend répondre aux exigences du PNUD en*

<sup>9</sup> Ceci sert de guide au prestataire de services dans le cadre de la préparation de sa soumission.

<sup>10</sup> Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

*fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles, des conditions d'information et des mécanismes d'assurance de la qualité qui seront mis en œuvre et en démontrant que la méthodologie proposée sera adaptée aux conditions locales et au contexte des prestations.*

**C. Qualifications du personnel clé**

*Si la RFP en fait la demande, le prestataire de services doit fournir :*

- a) les noms et qualifications des membres du personnel clé qui fourniront les services, en indiquant qui assumera les fonctions de chef d'équipe, qui aura un rôle de soutien, etc. ;*
- b) des CV témoignant des qualifications des intéressés doivent être fournis si la RFP en fait la demande ; et*
- c) la confirmation écrite par chaque membre du personnel qu'il sera disponible pendant toute la durée du contrat.*

**D. Ventilation des coûts par prestation\***

|   | <b>Prestations Attendues</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>Pourcentage du prix total</b> | <b>Prix (forfaitaire, tout compris) – (prière de préciser la devise de l'offre)</b> |
|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | <p>L1 : note méthodologique détaillée incluant le planning de déplacement et de réalisation des trois produits en version électronique ;</p> <p>L2 : Synopsis, script et storyboard de la vidéo de sensibilisation validés en version électronique ;</p> <p>L3 : Synopsis, scénario et présentation de l'idée détaillée, la structure et le contenu du film de capitalisation validés en version électronique ;</p> <p>L4 : Liste des personnes à interviewer et fiche d'entretien validés en version électronique.</p> | 30%                              |                                                                                     |
| 2 | L 5 : une vidéo de sensibilisation en animation 2D/3D en PAD et sous-titrée en anglais et en français ; La vidéo doit être livrée en 4 copies DVD et sur 100 flash disk ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 15%                              |                                                                                     |
| 3 | L6 : Tous les rushs du film du film de capitalisation sur DVD ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 20%                              |                                                                                     |

|   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |       |  |
|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--|
|   | L7 : tous les Rush des entretiens filmés pour les capsules vidéo sur DVD ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |       |  |
| 4 | L8 : Deux versions (courte et longue) du film de capitalisation en PAD et sous-titrées en Anglais et en Français sur DVD ;<br><br>L9 : les 10 capsules vidéo en PAD et sous-titrées en français et en anglais su DVD ;                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 25%   |  |
| 5 | <b>L10 : 4 DVD</b> comportant tous les livrables finaux (vidéo de sensibilisation, film de capitalisation et les 10 capsules vidéo) en PAD en haute définition, exploitables par les lecteurs DVD les plus réponsus, habillés et étalonnés ; Les produits doivent être livrés également en versions publiables sur les sites web et les réseaux sociaux ;<br><b>1 version Béta numérique</b> de tous les livrables finaux (vidéo de sensibilisation, film de capitalisation et les 10 capsules vidéo) en PAD. | 10%   |  |
|   | Total                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 100 % |  |

*\*Ceci servira de fondement aux tranches de paiement*

E. **Ventilation des coûts par élément de coût [Il ne s'agit que d'un exemple]**

| Description de l'activité                   | Rémunération par unité de temps | Durée totale de l'engagement | Nombre d'employés | Tarif total |
|---------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|-------------------|-------------|
| <b>I. Services fournis par le personnel</b> |                                 |                              |                   |             |
| 1. Services du bureau principal             |                                 |                              |                   |             |
| a. Expertise 1                              |                                 |                              |                   |             |
| b. Expertise 2                              |                                 |                              |                   |             |
| 2. Services des bureaux locaux              |                                 |                              |                   |             |
| a . Expertise 1                             |                                 |                              |                   |             |
| b. Expertise 2                              |                                 |                              |                   |             |
| 3. Services fournis de l'étranger           |                                 |                              |                   |             |
| a. Expertise 1                              |                                 |                              |                   |             |
| b. Expertise 2                              |                                 |                              |                   |             |
| <b>II. Frais</b>                            |                                 |                              |                   |             |
| 1. Frais de déplacement                     |                                 |                              |                   |             |
| 2. Indemnité journalière                    |                                 |                              |                   |             |
| 3. Communications                           |                                 |                              |                   |             |
| 4. Reproduction                             |                                 |                              |                   |             |
| 5. Location de matériel                     |                                 |                              |                   |             |



|                                   |  |  |  |  |
|-----------------------------------|--|--|--|--|
| 6. Autres                         |  |  |  |  |
| <b>III. Autres coûts connexes</b> |  |  |  |  |

*[Nom et signature de la personne habilitée par le prestataire de services]*

*[Fonctions]*

*[Date]*

### ***Conditions générales applicables aux services***

#### **1.0 STATUT JURIDIQUE :**

Le prestataire sera considéré comme ayant le statut juridique d'un prestataire indépendant vis-à-vis du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le personnel et les sous-traitants du prestataire ne seront considérés à aucun titre comme étant les employés ou agents du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies.

#### **2.0 SOURCE DES INSTRUCTIONS :**

Le prestataire ne pourra demander à une autorité externe au PNUD ou accepter de celle-ci aucune instruction au titre de la fourniture de ses services en application du présent contrat. Le prestataire devra s'abstenir de tout acte susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables pour le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et devra s'acquitter de ses obligations en tenant pleinement compte des intérêts du PNUD.

#### **3.0 RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE AU TITRE DE SES EMPLOYES :**

Le prestataire sera responsable des compétences professionnelles et techniques de ses employés et devra choisir, pour les besoins des prestations à fournir en application du présent contrat, des personnes fiables qui devront travailler avec efficacité dans le cadre de l'exécution du présent contrat, respecter les coutumes locales et se conformer à des normes morales et éthiques strictes.

#### **4.0 CESSIION :**

Le prestataire devra s'abstenir de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent contrat, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits, créances ou obligations aux termes du présent contrat, à moins d'avoir obtenu le consentement préalable et écrit du PNUD.

#### **5.0 SOUS-TRAITANCE :**

Si le prestataire a besoin des services de sous-traitants, il devra obtenir l'approbation et l'autorisation préalable du PNUD pour l'ensemble des sous-traitants. L'approbation d'un sous-traitant par le PNUD ne libérera le prestataire d'aucune de ses obligations aux termes du présent contrat. Les conditions de tout contrat de sous-traitance seront soumises aux dispositions du présent contrat et devront y être conformes.

#### **6.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES**

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

#### **7.0 INDEMNISATION :**

Le prestataire devra garantir, couvrir et défendre, à ses propres frais, le PNUD, ses fonctionnaires, agents, préposés et employés contre l'ensemble des actions, réclamations, demandes et responsabilités de toute nature, y compris leurs coûts et frais, résultant d'actes ou d'omissions du prestataire ou de ses employés, dirigeants, agents ou sous-traitants, dans le cadre de l'exécution du présent contrat. La présente disposition s'étendra, notamment, aux réclamations et responsabilités en matière d'accidents du travail, de responsabilité du fait des produits ou de responsabilité résultant de l'utilisation d'inventions ou de dispositifs brevetés, de documents protégés par le droit d'auteur ou d'autres éléments de propriété intellectuelle par le prestataire, ses employés, dirigeants, agents, préposés ou sous-traitants. Les obligations prévues par le présent article ne s'éteindront pas lors de la résiliation du présent contrat.

#### **8.0 ASSURANCE ET RESPONSABILITES VIS-A-VIS DES TIERS :**

- 8.1** Le prestataire devra souscrire et conserver une assurance tous risques au titre de ses biens et de tout matériel utilisé pour les besoins de l'exécution du présent Contrat.
- 8.2** Le prestataire devra souscrire et conserver toute assurance appropriée au titre des accidents du travail, ou son équivalent, relativement à ses employés, afin de couvrir les demandes d'indemnisation liées à des blessures corporelles ou à des décès dans le cadre du présent contrat.
- 8.3** Le prestataire devra également souscrire et conserver une assurance responsabilité civile d'un montant adéquat pour couvrir les demandes d'indemnisation des tiers liées à des décès ou blessures corporelles, ou à la perte ou l'endommagement de biens, résultant de la fourniture de services en application du présent contrat ou de l'utilisation de véhicules, navires, aéronefs ou autres matériels détenus ou loués par le prestataire ou ses agents, préposés, employés ou sous-traitants fournissant des prestations ou services au titre du présent Contrat.
- 8.4** Sous réserve de l'assurance contre les accidents du travail, les polices d'assurance prévues par le présent article devront :
  - 8.4.1** nommer le PNUD en qualité d'assuré supplémentaire ;
  - 8.4.2** inclure une renonciation à subrogation de l'assureur dans les droits du prestataire contre le PNUD ;
  - 8.4.3** prévoir que le PNUD recevra une notification écrite des assureurs trente (30) jours avant toute résiliation ou modification des assurances.
- 8.5** Le prestataire devra, en cas de demande en ce sens, fournir au PNUD une preuve satisfaisante des assurances requises aux termes du présent article.

#### **9.0 CHARGES/PRIVILEGES :**

Le prestataire devra s'abstenir de causer ou de permettre l'inscription ou le maintien d'un privilège, d'une saisie ou autre charge par toute personne auprès de toute administration publique ou du PNUD sur toute somme exigible ou devant le devenir au titre de prestations réalisées ou de matériaux fournis en application du présent Contrat ou en raison de toute autre réclamation ou demande dirigée contre le prestataire.

#### **10.0 PROPRIETE DU MATERIEL :**

Le PNUD conservera la propriété du matériel et des fournitures qu'il pourra fournir et ledit matériel devra lui être restitué à l'issue du présent contrat ou lorsque le prestataire n'en aura plus besoin. Lors de sa restitution au PNUD, ledit matériel devra être dans le même état que lors de sa remise au prestataire, sous réserve de l'usure normale. Le prestataire sera tenu d'indemniser le PNUD au titre du matériel qui sera considéré comme étant endommagé ou dégradé au-delà de l'usure normale.

#### **11.0 DROITS D'AUTEUR, BREVETS ET AUTRES DROITS PATRIMONIAUX :**

- 11.1** Sous réserve des dispositions contraires expresses et écrites du contrat, le PNUD pourra revendiquer l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et autres droits patrimoniaux et, notamment, les brevets, droits d'auteur et marques se rapportant aux produits, processus, inventions, idées, savoir-faire ou documents et autres matériels que le prestataire aura développés pour le PNUD dans le cadre du contrat et qui seront directement liés à l'exécution du contrat, ou produits, préparés ou obtenus du fait ou au cours de son exécution, et le prestataire reconnaît et convient que lesdits produits, documents et autres matériels constitueront des œuvres réalisées contre rémunération pour le PNUD.
- 11.2** Lorsque lesdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux contiendront des droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux du prestataire : (i) existant antérieurement à l'exécution par le prestataire de ses obligations aux termes du contrat, ou (ii) que le prestataire pourra ou aura pu développer ou acquérir indépendamment de l'exécution de ses obligations aux termes du contrat, le PNUD ne se prévaudra d'aucun droit de propriété sur ceux-ci et le prestataire accorde par les présentes au PNUD une licence perpétuelle d'utilisation desdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux uniquement aux fins du contrat et conformément à ses conditions.
- 11.3** Si le PNUD en fait la demande, le prestataire devra prendre toute mesure nécessaire, signer tout document requis et, d'une manière générale, prêter son assistance aux fins de l'obtention desdits droits patrimoniaux et de leur transfert ou de leur fourniture sous licence au PNUD, conformément aux dispositions du droit applicable et du contrat.
- 11.4** Sous réserve des dispositions qui précèdent, l'ensemble des cartes, dessins, photos, mosaïques, plans, rapports, estimations, recommandations, documents et toutes les autres données compilées ou reçues par le prestataire en application du présent contrat seront la propriété du PNUD, devront être mis à sa disposition aux fins d'utilisation ou d'inspection à des heures raisonnables et en des lieux raisonnables, devront être considérés comme étant confidentiels et ne devront être remis qu'aux fonctionnaires autorisés du PNUD à l'issue des prestations réalisées en application du contrat.

**12.0 UTILISATION DU NOM, DE L'EMBLEME OU DU SCEAU OFFICIEL DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :**

Le prestataire devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre publique de toute autre manière le fait qu'il fournit des prestations au PNUD et devra également s'abstenir de toute utilisation du nom, de l'emblème ou du sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies ou de toute abréviation du nom du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de son activité ou par ailleurs.

**13.0 CONFIDENTIALITE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS :**

Les informations et données considérées par l'une ou l'autre des parties comme étant exclusives qui seront communiquées ou divulguées par l'une des parties (le « Divulgateur ») à l'autre partie (le « Destinataire ») au cours de l'exécution du contrat et qui seront qualifiées d'informations confidentielles (les « Informations ») devront être protégées par ladite partie et traitées de la manière suivante :

**13.1** Le destinataire (le « Destinataire ») desdites informations devra :

- 13.1.1** faire preuve de la même prudence et de la même discrétion pour éviter toute divulgation, publication ou dissémination des Informations du Divulgateur que celles auxquelles il s'astreint pour ses propres informations similaires qu'il ne souhaite pas divulguer, publier ou disséminer ; et

- 13.1.2** utiliser les Informations du Divulgateur uniquement aux fins pour lesquelles elles auront été divulguées.
- 13.2** A condition que le Destinataire signe avec les personnes ou entités suivantes un accord écrit les obligeant à préserver la confidentialité des Informations conformément au contrat et au présent article 13, le Destinataire pourra divulguer les Informations :
- 13.2.1** à toute autre partie, avec le consentement préalable et écrit du Divulgateur ; et
- 13.2.2** aux employés, responsables, représentants et agents du Destinataire qui auront besoin de prendre connaissance desdites Informations pour les besoins de l'exécution d'obligations prévues par le contrat, et aux employés, responsables, représentants et agents de toute personne morale qu'il contrôlera, qui le contrôlera ou qui sera avec lui sous le contrôle commun d'un tiers, qui devront également en prendre connaissance pour exécuter des obligations prévues aux termes du contrat, sachant toutefois qu'aux fins des présentes, une personne morale contrôlée désigne :
- 13.2.2.1** une société dans laquelle la partie concernée détient ou contrôle de toute autre manière, directement ou indirectement, plus de cinquante pour cent (50 %) des actions assorties du droit de vote ; ou
- 13.2.2.2** une entité dont la direction effective est contrôlée par la partie concernée ; ou
- 13.2.2.3** s'agissant du PNUD, un fonds affilié tel que l'UNCDF, l'UNIFEM ou l'UNV.
- 13.3** Le prestataire pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la loi, sachant toutefois que, sous réserve des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies et sans renonciation à ceux-ci, le prestataire devra notifier au PNUD suffisamment à l'avance une demande de divulgation des Informations afin de lui donner la possibilité de prendre des mesures de protection ou toute autre mesure opportune avant qu'une telle divulgation ne soit effectuée.
- 13.4** Le PNUD pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la Charte des Nations Unies, les résolutions ou règlements de l'Assemblée générale ou les règles édictées par le Secrétaire général.
- 13.5** Le Destinataire n'aura pas l'interdiction de divulguer les Informations qu'il aura obtenues d'un tiers sans restriction, qui seront divulguées par le Divulgateur à un tiers sans obligation de confidentialité, qui seront antérieurement connues du Destinataire ou qui seront développées à tout moment par le Destinataire de manière totalement indépendante de toute divulgation effectuée dans le cadre des présentes.
- 13.6** Les présentes obligations et restrictions en matière de confidentialité produiront leurs effets au cours de la durée du contrat, y compris pendant toute prorogation de celui-ci, et, sauf disposition contraire figurant au contrat, demeureront en vigueur postérieurement à sa résiliation.
- 14.0 FORCE MAJEURE ; AUTRES CHANGEMENTS DE SITUATION**
- 14.1** En cas de survenance d'un quelconque événement constituant un cas de force majeure et aussi rapidement que possible après sa survenance, le prestataire devra en notifier par écrit le PNUD avec l'ensemble des détails s'y rapportant si le prestataire se trouve de ce fait dans l'incapacité totale ou partielle d'exécuter ses obligations et de s'acquitter de ses responsabilités aux termes du contrat. Le prestataire devra également notifier au PNUD tout autre changement de situation ou la survenance de tout événement compromettant ou risquant de compromettre l'exécution de ses obligations aux termes du contrat. Dès réception de la notification requise par le présent article, le PNUD prendra les mesures qu'il considérera, à sa seule et entière discrétion, comme

étant opportunes ou nécessaires au regard des circonstances, y compris l'octroi au prestataire d'un délai supplémentaire raisonnable pour exécuter ses obligations aux termes du contrat.

- 14.2** Si, en raison d'un cas de force majeure, le prestataire est définitivement incapable de s'acquitter, en tout ou en partie, de ses obligations et de ses responsabilités aux termes du contrat, le PNUD aura le droit de suspendre ou de résilier le présent contrat selon les mêmes conditions que celles qui figurent dans l'article 15 « Résiliation », sachant toutefois que le délai de préavis sera de sept (7) jours au lieu de trente (30) jours.
- 14.3** Le terme de force majeure, tel qu'il est utilisé dans le présent article désigne des catastrophes naturelles, une guerre (déclarée ou non), une invasion, une révolution, une insurrection ou d'autres actes d'une nature ou d'une force similaire.
- 14.4** Le prestataire reconnaît et convient qu'en ce qui concerne les obligations prévues au contrat que le prestataire doit exécuter dans ou pour les régions dans lesquelles le PNUD est engagé ou se prépare à s'engager dans des opérations de maintien de la paix, humanitaires ou similaires ou dans lesquelles le PNUD se désengage de telles opérations, toute exécution tardive ou inexécution desdites obligations liée à des conditions difficiles dans lesdites régions ou à des troubles civils y survenant ne constituera pas, en soi, un cas de force majeure au sens du contrat.

## **15.0 RESILIATION**

- 15.1** Chaque partie pourra résilier le présent contrat pour un motif déterminé, en tout ou en partie, en adressant à l'autre partie un préavis écrit de trente (30) jours. L'engagement d'une procédure d'arbitrage conformément à l'article 16.2 (« Arbitrage ») ci-dessous ne pourra pas être considéré comme constituant une résiliation du présent contrat.
- 15.2** Le PNUD se réserve le droit de résilier le présent contrat sans motif à tout moment, en adressant au prestataire un préavis écrit de 15 jours. Dans ce cas, le PNUD devra rembourser au prestataire l'ensemble des frais raisonnables que celui-ci aura engagés avant de recevoir ledit préavis.
- 15.3** En cas de résiliation par le PNUD en application du présent article, aucun paiement ne sera dû par le PNUD au prestataire, à l'exception des prestations et services fournis de manière satisfaisante et conformément aux conditions expresses du présent contrat.
- 15.4** Si le prestataire est mis en redressement judiciaire ou en liquidation, s'il tombe en cessation de paiements, s'il procède à une cession au profit de ses créanciers ou si un administrateur judiciaire est nommé en raison de sa cessation de paiements, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont il pourra disposer aux termes des présentes conditions, résilier le présent contrat sur-le-champ. Le prestataire devra immédiatement informer le PNUD de la survenance de l'un quelconque des événements susmentionnés.

## **16.0 REGLEMENT DES DIFFERENDS**

- 16.1 Règlement amiable.** Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.
- 16.2 Arbitrage.** Les différends, litiges ou réclamations entre les parties liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité qui n'auront pas fait l'objet d'un règlement amiable en

application de l'article 16.1 ci-dessus, sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur. Les décisions du tribunal arbitral devront être fondées sur des principes généraux de droit commercial international. En ce qui concerne l'ensemble des questions relatives à la preuve, le tribunal arbitral devra suivre les règles additionnelles régissant la présentation et la réception des preuves dans les arbitrages commerciaux internationaux de l'Association internationale du barreau, édition du 28 mai 1983. Le tribunal arbitral sera habilité à ordonner la restitution ou la destruction de marchandises ou de tout bien, corporel ou incorporel, ou de toute information confidentielle fournie en application du contrat, à ordonner la résiliation du contrat, ou à ordonner que toute mesure de protection soit prise relativement à des marchandises, services ou à tout autre bien, corporel ou incorporel, ou à toute information confidentielle fournie dans le cadre du contrat, s'il y a lieu, conformément au pouvoir du tribunal arbitral aux termes de l'article 26 (« Mesures provisoires ou conservatoire ») et de l'article 32 (« Forme et effet de la sentence ») du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. En outre, sauf disposition contraire expresse du contrat, le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des intérêts supérieurs au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») alors en vigueur, et il ne pourra s'agir que d'intérêts simples. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

## **17.0 PRIVILEGES ET IMMUNITES**

Aucune disposition du présent contrat ou y relative, qu'elle soit expresse ou implicite, ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

## **18.0 EXONERATION FISCALE**

**18.1** La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération de l'Organisation des Nations Unies au titre desdits impôts, droits ou redevances, le prestataire devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.

**18.2** Par conséquent, le prestataire autorise le PNUD à déduire de la facture du prestataire toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le prestataire n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le prestataire à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le prestataire devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

## **19.0 TRAVAIL DES ENFANTS**

Le prestataire déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

## **20.0 MINES**

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

## **21.0 RESPECT DES LOIS**

Le prestataire devra se conformer à l'ensemble des lois, règlements et règles se rapportant à l'exécution de ses obligations aux termes du présent contrat.

## **22.0 EXPLOITATION SEXUELLE**

**22.1** Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

**22.2** Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

## **20. POUVOIR DE MODIFICATION**

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable



et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.